

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-quatre septembre à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, ALLIER Christian, PARARD Karin, PETIT Philippe, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, BARRE Fabien, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : KOOS Christine, GILBERT Roland, GRESSIN Michèle, LAIGOT Stéphane.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BERTRAND Isabelle.

POUVOIR(S) : de Christine KOOS à Katia BARILLET.

* * *

Des précisions ont été demandées sur deux points d'information évoqués par le Maire.

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 20 juillet 2021.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : ajout d'une compétence optionnelle et modification de l'intitulé de la compétence obligatoire 1.3 des statuts de la CDC du Pays de Néronde et décision modificative N°1 au budget « restauration scolaire ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/67 :

SUBVENTION 3^{ème} PERIODE 2021 CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, le montant de la participation attendue de la commune à la restauration scolaire de Néronde pour la période du 26 avril au 06 juillet 2021. Il expose que durant cette période 1 888 repas ont été servis aux enfants de la commune. La participation municipale s'élevant à 2.30 € par repas. **A l'unanimité**, le conseil émet un avis favorable, au versement de cette subvention pour un montant de **4.342,40 €**.

* * *

2021/68 :

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (CHANGEMENT DE NOM) :

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, les clauses de l'avenant N°1 au marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées de la commune.

La modification introduite par le présent avenant résulte du changement de nom de la société UTILITIES PERFORMANCE en société IMPULSE.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2021, la société UTILITIES PERFORMANCE a fusionné et devient la société IMPULSE, qui correspond à la fusion de deux entités Utilities Performance et H3C.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant relatif à la modification ci-dessus énumérée.

* * *

2021/69 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis relatif à la rénovation de l'éclairage public suite à panne, proposé par le SDE 18, concernant le chemin du Champ de Foire (AE 050).

Plan de financement prévisionnel : Total HT 810,54 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 405,27 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 405,27 €

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

2021/70 :

INVESTISSEMENT POUR LA REALISATION DU CHAULAGE DES BOUES LIQUIDES EN SILO :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, le gouvernement a suspendu depuis le 24 mars 2020 l'épandage des boues produites par les stations d'épuration.

Par conséquent, il est impératif de trouver une solution de traitement alternative pour les boues de la station d'épuration de Nérondes.

Un protocole spécifique développé pour le traitement des boues liquides en période de COVID-19 est préconisé. Cela consistera à injecter de la chaux liquide directement dans le silo de stockage.

Comme indiqué dans le mémoire technique fourni par Véolia, une opération de chaulage des boues nécessite les aménagements suivants selon les caractéristiques de la STEP :

- **mise en place d'une canalisation fixe raccordable pour le dépotage de la chaux** : cette canalisation qui permettra le déchargement de la chaux en toute sécurité est à poser sur les deux silos à boues.

- **mise en place d'un dispositif de mesure automatique** : les mesures du pH se feront en continu à partir de la lecture d'une sonde pH sur un échantillon de 100 litres de boues dans lequel une quantité de chaux liquide initialement calculée aura été introduite.

Le montant estimatif de la prestation s'élève à **6.802,00 € HT**, soit :

Canalisation pour le dépotage de la chaux : 774,00 € HT

Suivi analytique en continu du pH : 6.028,00 € HT

A noter que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a reconduit le dispositif d'aides mis en place en 2020, par le biais d'une aide financière de 50 à 60% pour des aménagements sur les stations d'épuration (stockage, déshydratation, chaulage).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

* * *

2021/71 :

INVESTISSEMENT RESTAURATION SCOLAIRE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir du mobilier et du matériel pour la restauration scolaire.

Il convient de remplacer une partie du mobilier trop vétuste. De plus, pour proposer du « fait maison » nous devons investir dans du matériel de cuisine professionnel permettant à l'équipe de restauration de réaliser plus de productions à partir de produits bruts. C'est un investissement essentiel pour garantir l'efficacité et la qualité du service au quotidien.

Divers devis sont présentés pour la fourniture de :

- Tables et bancs (société MoB-MoB) montant HT de 3.794,76 €
- Eplucheuse combinée (société Horeca Partner) montant HT de 4.007,67 €
- Fourneau gaz (société Restaupro) montant HT de 2.083,08 €

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance de l'Etat a été déposé pour l'acquisition du matériel professionnel, uniquement.

Les membres du conseil émettent, **à l'unanimité**, un avis favorable à ces propositions.

* * *

2021/72 :

RETRAIT DES LIVRES REFORMES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de réformer les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Le conseil est informé qu'il est envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit, à partir du **15 novembre 2021**, des livres hors d'usage.

* * *

2021/73 :

**CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR A L'ECOLE
ELEMENTAIRE PUBLIQUE :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat de maintenance pour la centrale de traitement d'air de l'école élémentaire. Il présente, la proposition de contrat de la société « Hervé Thermique ».

La redevance forfaitaire annuelle s'élève à **1 200 € HT**. Le tarif est révisé annuellement à la date anniversaire du contrat.

A cette redevance, il faut ajouter les prestations suivantes :

- Main d'œuvre taux horaire de **50 € HT** (*taux horaire majoré en fonction de l'heure d'intervention*)
- Forfait de déplacement de **60 € HT** à chaque intervention
- Frais de traitement des déchets de **15 € HT**

Après discussion, et en avoir délibéré, les membres du conseil, **à l'unanimité**, autorisent Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance.

* * *

2021/74 :

**AJOUT D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE ET MODIFICATION DE L'INTITULE DE LA
COMPETENCE OBLIGATOIRE 1.3 DES STATUTS DE LA CDC DU PAYS DE NERONDES :**

Monsieur le Maire informe que par délibération n° D_2021_072 en date du 16/09/2021, le Conseil Communautaire du Pays de Nérondes a voté l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ainsi que la modification de l'intitulé de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » et a notifié ces modifications par courrier et courriel en date du 22/09/2021.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter l'ajout/modification des compétences des statuts de la Communauté de Communes tels proposés ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » tel que mentionnée dans les statuts modifiés ;
- Approuve la modification de l'intitulé de la compétence 1.2 « Création, aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » ;
- Décide de transmettre une copie de la présente délibération à Monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

* * *

2021/75 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il s'avère nécessaire d'effectuer une décision modificative et propose les virements de crédits suivants, en vue de procéder au règlement de l'abonnement du logiciel BL Enfance :

- Cpte 2188 : - 1.000 €
- Cpte 2051 : +1.000 €

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

∞ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ∞

- ☞ Dépôt du dossier PLU à l'agence environnementale
- ☞ Point sur les travaux d'assainissement Grande Rue, enrobé provisoire non prévu au marché
- ☞ Information sur la vente de l'ancienne Trésorerie
- ☞ Projet d'installation du Secours Populaire sur le territoire de la commune
- ☞ Projet photovoltaïque de la commune : compte rendu de la réunion publique de la société LUXEL, chargée du projet
- ☞ Etat des lieux des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
- ☞ Remerciements de l'association gymnastique volontaire pour la subvention 2021
- ☞ Remerciements de l'association « la Rocherie » pour la participation financière de la commune dans le cadre de l'acquisition de l'outil thérapeutique TOVERTAFEL
- ☞ Proposition de M. Christian BABONNAUD pour l'aménagement d'un chemin par le biais de plantations, pour la réalisation d'un sentier de promenade autour de la future centrale photovoltaïque

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.